



### Autorisons le turbinage de l'eau propre

Avec sa "Conception cantonale de l'énergie", le Gouvernement a défini les objectifs et les mesures à mettre en œuvre d'ici 2035 afin de se rapprocher d'une autonomie énergétique et d'une indépendance vis-à-vis de l'énergie nucléaire.

Si le but est louable, les moyens à mettre en œuvre sont bien plus compliqués. Les exemples de l'installation d'éoliennes, de l'utilisation de barrages sur les cours d'eau ou encore la géothermie profonde montrent, si besoin est, que la mise en place de sources d'énergies alternatives ne passe pas si facilement devant la population qui est au contact des nuisances générées.

Notre canton, comme d'ailleurs la Suisse en général, est une région de montagne et nous avons la chance d'avoir un nombre important de sources d'eau naturelles. L'importante dénivellation de la source au consommateur permet de simplement laisser couler l'eau depuis le réservoir jusqu'au robinet.

Cette énergie n'est actuellement pas exploitée. Le turbinage de cette eau transformerait l'énergie fournie par la chute de l'eau en énergie électrique. Cette énergie est entièrement propre et renouvelable. Comme la qualité de l'eau n'est pas influencée par le turbinage et que les installations sont conçues pour remplir leur rôle durant des décennies, ils sont donc un très bon placement.

Lors de la construction d'un nouveau réservoir dans le village de Soulce, le projet comptait sur cette production d'énergie pour rendre l'installation totalement indépendante, voire même de produire un surplus d'électricité à injecter dans le réseau. Quel n'a pas été le désarroi des citoyens en apprenant que le canton avait interdit ce turbinage pour des raisons de loi, semble-t-il.

Pour qu'à l'avenir, ce type de production d'énergie renouvelable, simple de mise en œuvre et sans nuisances puisse être utilisé dans notre canton, comme il l'est déjà par exemple dans le canton du Valais,

**nous demandons au Gouvernement de proposer un projet de modification de la législation cantonale afin de permettre le turbinage de l'eau propre.**

Delémont, le 7 septembre 2016

Pour le groupe UDC  
Damien Lachat